

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-

PRESDENCE DE LA REPUBLIQUE

-:-

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

-:-

DECRET N° 348 / PR-SGG

ANNEE 1968

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le référendum du 28 juillet 1968 ;
VU le Décret N°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°234/PR-SGG du 16 août 1968, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU le Décret N°20/PR/MTPTPT du 14 mai 1965, portant nomination du Directeur du Port Autonome de Cotonou ;
sur le rapport du Ministre des Travaux Publics, Transports, Postes et Télécommunications ;
le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er - Est abrogé le décret N°20/PR/MTPTPT du 14 mai 1965 susvisé, portant nomination de Mr Boris CATOIRE, Ingénieur des Ponts et Chaussées, en qualité de Directeur du Port Autonome de Cotonou.

Article 2 - Le présent décret qui aura effet pour compter du 26 Septembre 1968, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-


Fait à COTONOU, le 2 Novembre 1968

par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Travaux Publics,
Transports, Postes et Télécommu-
nications,



Emile-Derlin ZINSOU



Emile-Louis PARAISSO

Ampliations : PR 4 - MTP et ses services 10 - SGG 4 - Ministères 9 - SGPR 1 - IAA 1 - Gde Chanc. 1 - Intéressé 1 - MAC 2 - DGAJL 2 - DEP 2 Dtion Stat. 2 - DN 1 - DCCT 1 - CES 5 JORD 1. SGM 10